

# Appel d'offres Création de support et formation



**Module : « Comment appliquer et développer le réemploi dans le secteur du bâtiment dans les territoires d'Outre mer ? » à destination des acteurs du Bâtiment en Guyane**

# Lot 5A

# SOMMAIRE

---

<b>I.</b>	<b>PRESENTATION VALOBAT</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>ENJEUX DE LA DEMANDE</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>4</b>
1.	Les objectifs de la formation	4
2.	Axes d'intervention souhaités	5
<b>IV.</b>	<b>ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES</b>	<b>7</b>
1.	Enjeux et publics visés	7
2.	Prestations attendues	7
3.	Allotissement	7
4.	Modalités de formation et planification	8
5.	Modalités de prise en charge financière par Valobat	8
6.	Support de formation	9
7.	Réunions au cours du marché	9
8.	Evaluation des acquis des stagiaires	9
9.	Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires	10

# Formation Réemploi en Guyane

## I. Présentation Valobat.

Le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Ils se composent à 75 % de déchets inertes (environ 30 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment).

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus, dans le but de :

- Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité ;
- Prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Dans ce contexte, Valobat a été agréé par les pouvoirs publics en septembre 2022 pour les deux catégories de PMCB suivantes :

- Sur la **catégorie 1°** : Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse d'inertes ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre
- Sur la **catégorie 2** : Autres produits et matériaux de construction

## II. Enjeux de la demande.

Opérationnelle depuis 2023, la filière se déploie auprès des différents canaux de reprise. Parmi ses missions, VALOBAT œuvre pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux du réemploi.

Les produits et matériaux utilisés pour la construction qui arrivent en fin de vie deviennent des déchets pour une bonne partie. Le souhait est d'en faire des ressources pour les acteurs du bâtiment.

S'ils sont convenablement déposés, triés et collectés, ces déchets peuvent être reconditionnés et se transformer en matériaux réutilisables. Ces matériaux peuvent alors réintégrer le marché et être une nouvelle fois utilisés dans un processus de construction ou de rénovation par exemple.

Les produits et matériaux restent ainsi en circuit fermé – à l'échelle nationale, voire locale – et les bénéfices sont nombreux :

- Améliorer la gestion des ressources et en limiter le gaspillage,
- Augmenter l'efficacité tout au long du cycle de vie des produits (conception, production, consommation, fin de vie)

- Et créer de la valeur sur nos territoires aux niveaux industriel, économique, social et environnemental

L'enjeu de ce besoin de formation sur le réemploi est de permettre l'évolution du secteur du bâtiment afin que les matériaux soient en priorité réemployés plutôt que recyclés voire éliminés.

A ce titre, afin de déployer un marché du réemploi dans le secteur du bâtiment cohérent et adapté aux conditions locales, l'ensemble des acteurs des projets immobiliers doivent se concerter pour apporter une réponse commune.

La filière PMCB se déployant, l'année 2024 sera une année d'expérimentation notamment sur les modules de formation. Cet appel d'offres ne concerne donc que l'année 2024 et un nouvel appel d'offres pourra être lancé sur les autres années de l'agrément en fonction des retours de la première année.

### III. Article 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet **la prise en charge partielle du financement** de la conception et l'animation d'une formation destinée à l'ensemble des acteurs pouvant être impliqués dans les projets immobiliers sur le territoire de Guyane.

Cette formation pourra être ouverte aux Maitres d'Ouvrage et leurs représentants (architectes, Maitres d'œuvre...), aux Diagnostiqueurs PEMD, aux Entreprises de travaux de curages/ Démolition et de rénovation/ construction, éventuellement aux structures ESS ou partenaires de réemploi PMCB locaux voire aux représentants de collectivités ou d'administration impliqués dans les projets immobiliers.

L'objectif de cette formation serait de réunir des profils variés, impliqués dans le secteur du bâtiment afin de proposer des actions concrètes et locales de développement du réemploi dans le secteur de la construction.

#### 1. Les objectifs de la formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra pouvoir maîtriser les points suivants :

- Comprendre les enjeux du réemploi pour le secteur du bâtiment
- Faire un état des lieux des pratiques en cours sur les territoires concernés (Guyane)
- Comprendre et mesurer les manques actuels s'ils existent
- Identifier les actions générales à mener pour développer un marché du réemploi local
- Identifier avec chacun des participants comment agir à son niveau pour apporter une réponse adaptée en termes de réemploi

## 2. Axes d'intervention souhaités.

La prestation demandée dans cet appel d'offres comprend la création ou la mise à disposition d'un support de formation adaptée. Le formateur est libre dans la création de sa formation mais une validation du module par Valobat sera obligatoire avant le démarrage des formations.

La formation devra contenir au minimum les éléments suivants :

### **Les enjeux du réemploi (à hauteur d'environ 5% de la formation) :**

- La préservation des ressources et l'économie circulaire dans le bâtiment,
- Hiérarchie entre conserver, réemployer, recycler,
- Objectifs en termes de réemploi/ recyclage
- Présentation des principales évolutions réglementaires des dernières années (loi AGECE, loi RE2020, ...) sur le réemploi
- Les freins les plus courants au réemploi dans le bâtiment et les leviers à mettre en place pour les contourner
- Chiffres du réemploi dans le bâtiment en France

### **Faire un état des lieux du réemploi sur le Territoire (à hauteur d'environ 20% de la formation) :**

- Filières existantes avec chiffres à l'appui
- Identifier les éventuels manques du territoire et en expliquer les raisons

### **Quels sont les axes de développement à mettre en place pour développer un réemploi local (à hauteur d'environ 25% de la formation) :**

- Présenter le schéma à appliquer sur les projets immobiliers pour y intégrer le réemploi
- Pour chaque étape du schéma vérifier si des manques éventuels sont actuellement présents et proposer des axes de développement à adopter
- En fonction des manques éventuels identifiés, présenter des projets, outils ou méthodologies existants sur différents territoires et pouvant apporter une réponse adaptée au développement du réemploi en général

### **Comment agir à son niveau pour enclencher une dynamique positive sur le réemploi (à hauteur d'environ 30% de la formation) :**

- Pour chaque stagiaire, en fonction de son domaine d'activité, réfléchir sur des projets à mener afin de proposer des solutions concrètes de réemploi étant cohérentes avec les enjeux locaux

### **Cas pratique (à hauteur d'environ 20% de la formation) :**

- Présentation d'un cas pratique illustré (exemple de chantier, présentation de solutions de réemploi...)

### **Visite de site (1 journée complémentaire à la formation):**

- Visite d'un chantier avec un fort enjeux réemploi, d'une plateforme de réemploi ou de tout acteur pouvant apporter une valeur ajoutée à la formation dispensée...

A noter : il est demandé aux candidats d'être force de proposition pour le choix du/des site(s) à visiter. Cependant, en fonction des possibilités, Valobat pourra également orienter le(s) candidat(s) retenu(s) vers ses chantiers expérimentaux ou autres sites pertinents.

**Le candidat est libre de proposer un projet de formation propre dont les thématiques sont proches et permettent d'atteindre les objectifs. L'objectif est de soutenir également les formations existantes si celles-ci répondent aux objectifs souhaités par Valobat.**

**Une attention particulière sera portée sur la prise en compte des particularités locales afin que la formation proposée soit en adéquation avec les besoins des acteurs Guyanais.**

## IV. Article 2 : Description des prestations attendues

### 1. Enjeux et publics visés

La formation est destinée à l'ensemble des acteurs de projets immobilier de rénovations ou de constructions en Guyane. Elle doit leur permettre de pouvoir mettre en place de manière ambitieuse et cohérente une politique de réemploi dans leurs projets immobiliers adaptée au contexte local.

### 2. Prestations attendues

Le candidat retenu par Valobat devra concevoir les supports de formation adaptés au contexte et aux objectifs de Valobat.

L'ensemble des tâches relatives à l'animation et l'organisation de la formation sera effectué par le candidat retenu : suivi des inscriptions, convocation des stagiaires, logistique (salle de formation, hébergement éventuel...).

Valobat participera quant à lui à un financement partiel de la formation à répercuter sur le prix de la formation proposée aux stagiaires.

Le candidat retenu devra remplir sur la durée du contrat **au minima** les objectifs suivants :

- Réaliser **une session de formation**
- Un minimum de **12 stagiaires formés**

### 3. Allotissement

Pour cet appel d'offres, il est prévu une intervention sur la Guyane.

L'appel d'offres est ainsi alloti :

Numéro de Formation	Formation	Numéro de Région	Région Valobat
5	A destination de la Guyane	A	Guyane

Le candidat doit à **minima avoir un partenaire local** afin de pouvoir prétendre répondre à la consultation. Toute candidature de formateur ou de

groupements de formateurs issus uniquement de la France Hexagonale ne sera pas étudiée.

Un seul candidat sera retenu sur ce lot.

## 4. Modalités de formation et planification

Les formations seront dispensées en présentiel, durant **4 journées consécutives**. S'ajoute à ces journées de formation, **une journée de visite de site(s)** qui pourra être disjoint des journées de formation théorique de manière à s'adapter à la temporalité des chantiers à visiter.

Le seuil minimum est d'environ 8 stagiaires avec un maximum de 14 stagiaires par session.

Il est attendu au minimum une session de formation en 2024.

A noter : Le candidat retenu doit communiquer via ses canaux habituels afin de trouver les stagiaires. La participation de Valobat devra systématiquement être mentionnée lors de chacune des communications.

Valobat effectuera également une communication relative à cette formation de manière à toucher un large public et aider le candidat dans la promotion des formations.

Une option d'ouverture à la visio de la formation devra être proposée si le candidat le juge nécessaire notamment pour toucher un public plus large.

## 5. Modalités de prise en charge financière par Valobat

Valobat prendra en charge une partie du financement de la formation qui devra être répercuté sur les stagiaires. Cette prise en charge sera comprise entre **50** et **75%** du montant facturé aux stagiaires dans la limite d'un montant totale maximal de **22 500€** par région.

La part de prise en charge réelle sera validée lors de la phase de passation des marchés en fonction des offres reçues.

La prise en charge partielle du financement du module de formation se fera sous deux conditions :

- Validation de la session de formation
- Validation d'un minimum de 12 stagiaires formés



En cas de non-respect d'une des deux conditions, Valobat se réserve le droit de diminuer l'enveloppe de prise en charge au prorata des prestations réellement réalisées.

Une fois les formations effectuées, le formateur devra envoyer à Valobat les factures des stagiaires et les attestations de présence pour la prise en charge financière.

La facturation des prestations s'échelonnera de la façon suivante :

- 30% après réservations des stagiaires
- Le solde après réalisation de la formation

## **6. Support de formation**

Le module de formation ne pourra être utilisé en dehors des formations conventionnées par Valobat qu'après accord avec la direction Valobat. De la même façon, Valobat ne pourra utiliser le support de formation du candidat qu'en cas d'accord de celui-ci.

En cas d'accord, la traçabilité des stagiaires formés devra être apporté à Valobat.

## **7. Réunions au cours du marché**

2 réunions sont prévues au marché :

- 1 réunion de lancement avec présentation des projets de supports de formation pour validation par Valobat,
- 1 réunion d'analyses et de retours d'expérience à la suite de la première session de formation.

## **8. Evaluation des acquis des stagiaires**

Aucune évaluation n'est demandée. Les candidats peuvent toutefois proposer des outils d'évaluation.

Une attestation de suivi de formation devra être remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

## 9. Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires

Pour chaque session de formation, le candidat retenu s'engage à fournir à Valobat :

- La liste des stagiaires avec la fonction et le nom de son entreprise,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par chaque stagiaire,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par le(s) formateur(s),
- Pour chaque visite, une attestation de visite dûment signé et tamponné par le site concerné,
- Les enquêtes de satisfaction complétées par les stagiaires
- Les factures pour chaque stagiaire pour prise en charge financière
- Retour du formateur sur le format de la formation et sur la manière dont elle a pu être déployée

L'ensemble de ces documents doit être communiqué à Valobat dans un délai de 10 jours ouvrés après la session.